

RCS : VALENCIENNES

Code greffe : 5906

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VALENCIENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 00811

Numéro SIREN : 528 760 564

Nom ou dénomination : A.CarTop

Ce dépôt a été enregistré le 11/07/2023 sous le numéro de dépôt 3062

A CARTOP

545 AV RENE BETH

59690 VIEUX-CONDE

LIASSE FISCALE 31/12/2022 IS / RS

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

édité le 29/06/2023

certifié conforme à l'original.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' or 'C' shape with a vertical line through it, and some smaller, less distinct marks below.

SCE

Désignation de l'entreprise <u>A CARTOP</u>										Néant ☐ *														
Adresse de l'entreprise <u>545 AV RENE BETH 59690 VIEUX-CONDE</u>																								
SIRET <table><tr><td>5</td><td>2</td><td>8</td><td>7</td><td>6</td><td>0</td><td>5</td><td>6</td><td>4</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>3</td></tr></table>												5	2	8	7	6	0	5	6	4	0	0	1	3
5	2	8	7	6	0	5	6	4	0	0	1	3												
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>12</u> Durée de l'exercice précédent * <u>12</u>																								
										Exercice N clos le														
										<u>31/12/2022</u>														
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3										
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012																			
		Autres *	014		016																			
	Immobilisations corporelles *		028	29 104	030	16 344				12 760														
	Immobilisations financières * (1)		040		042																			
	Total I (5)		044	29 104	048	16 344				12 760														
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052																		
		Marchandises *		060	230 161	062				230 161														
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066																			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068		070																		
		Autres * (3)		072	22 319	074				22 319														
	Valeurs mobilières de placement		080		082																			
	Disponibilités		084	43 872	086				43 872															
	Charges constatées d'avance *		092		094																			
Total II		096	296 352	098				296 352																
Total général (I+II)				110	325 456	112	16 344		309 112															
PASSIF										Exercice N 1		NET												
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120				7 500															
	Écarts de réévaluation				124																			
	Réserve légale				126				750															
	Réserves réglementées *				130																			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)				131																			
	Report à nouveau				134				155 440															
	Résultat de l'exercice				136				7 601															
	Subventions d'investissement				137																			
	Provisions réglementées				140																			
	Total I				142				171 291															
Provisions pour risques et charges				Total II	154																			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156																			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164																			
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166				43 598															
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)				169	54 953			94 223															
	Produits constatés d'avance				174																			
Total III				176				137 820																
Total général (I + II + III)				180				309 112																
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195																	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		452															
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184																	
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD																								

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 392 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : A CARTOP

Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	100		102		104		106					
	Autres	110		112		114		116					
Immobilisations corporelles	Terrains	120		122		124		126					
	Constructions	130		132		134		136					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	140	7 148	142	452	144		146	7 600				
	Installations générales, agencements divers	150	20 554	152		154		156	20 554				
	Matériel de transport	160		162		164		166					
	Autres immobilisations corporelles	170	949	172		174		176	949				
Immobilisations financières		180		182		184		186					
TOTAL		190	28 651	192	452	194		196	29 104				

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements alloués aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	4 730	532	909	534		536	5 639		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	8 285	542	1 627	544		546	9 911		
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560	634	562	160	564		566	794		
TOTAL		570	13 648	572	2 696	574		576	16 344		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins values						
					Court terme *	Long terme					
					12 %	15 % ou 12,8 %	0 %				
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	587	589				
		Plus-values taxables à 19 % (1)	579		Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : A CARTOP										Néant ☐ *									
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																			
A NATURE DES PROVISIONS				Montant au début de l'exercice				Augmentations : dotations de l'exercice				Diminutions reprises de l'exercice				Montant à la fin de l'exercice			
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606											
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607											
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616											
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626											
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636											
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646											
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656											
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666											
TOTAL		680		682		684		686											
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES												C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle).							
		Dotations		Reprises															
Fonds commercial	681		683																
Autres immobilisations incorporelles	700		705																
Terrains	710		715																
Constructions	720		725																
Inst. techniques mat. et outillage	730		735																
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745																
Matériel de transport	750		755																
Autres immobilisations corporelles	760		765																
TOTAL		770		775															
												TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780							
II DÉFICITS REPORTABLES																			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982															
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)				982 bis															
Nombres d'opérations sur l'exercice				982 ter															
Déficits imputés				983															
Déficits reportables				984															
Déficits de l'exercice				960															
Total des déficits restant à reporter				970															
III DIVERS																			
Primes et cotisations complémentaires facultatives												381							
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du 1 de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin												325							
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite												327							
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *												380		4 332					
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS												326							
N° du centre de gestion agréé												388							
Montant de la TVA collectée												371		45 202					
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)												378		14 299					
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant												399							
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice												398							
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI												397							

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise:A CARTOP.....		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le: ..01/01/2022.. et clos le:31/12/2022		Données en nombre de mois 1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel *:		376	
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108 1 061 665	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106 1 061 665	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115 344	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111 147 000	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144 147 344	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121 1 028 390	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125 42 686	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146 27 793	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148 592	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152 1 099 461	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		137 109 548	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117 109 548	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020 X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022 1 061 665 Effectifs au sens de la CVAE * 023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024 0 1 / 0 1 / 2 0 2 2 160 3 1 / 1 2 / 2 0 2 2	
Date de cessation		/ /	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128. * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.			

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2023

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.T.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le

31122022

SIREN

5 2 8 7 6 0 5 6 4

Dénomination de l'entreprise

A CARTOP

Adresse (voie)

545 AV RENE BETH

Code postal

59690

Ville

VIEUX-CONDE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance: Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance: Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2023

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant ☒ *

N° de dépôt

Exercice clos le

31122022

SIREN

5 2 8 7 6 0 5 6 4

Dénomination de l'entreprise

A CARTOP

Adresse (voie)

545 AV RENE BETH

Code postal

59690

Ville

VIEUX-CONDE

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

IMPOT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le		01012022	et clos le		31122022	Régime simplifié d'imposition		X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe						Régime réel normal		
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre								
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case								
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE								
Désignation de la société:						Adresse du siège social:		
A. CARTOP 345 AV RENE BETH 59411 VIEUX-CONDE								
SIRET		5	2	8	7	6	0	5
		6	4	0	0	0	1	3
Mél: a.cartop@hotmail.fr								
Adresse du principal établissement:						Ancienne adresse en cas de changement:		
RÉGIME FISCAL DES GROUPES								
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)								
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante								
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:								
SIRET								
B ACTIVITÉ								
Activités exercées		Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers					Si vous avez changé d'activité, cocher la case	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)								
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal					Déficit	
Bénéfice imposable à 15 %		23 395					Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2. Plus-values		PV à long terme imposables à 15 %					PV à long terme imposables à 19 %	
		PV exonérées (art. 238 quinquies)						
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %						
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches								
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A						
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies					Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A					Autres dispositifs	
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies								
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)					Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)								
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)								
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts								
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.								
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)								
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %								
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)								
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %								
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)								
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n°2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre								
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée						Nom/Adresse		
						N°		
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre								
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe						Nom/Adresse		
						N°		
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE								
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI NON x Si oui, indication du logiciel utilisé								
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr								
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .								
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:						Nom et adresse du conseil:		
SCE 209 AVENUE ANAÏOLE FRANCE 59411 ANZIN						Tél:		
OGA/OMGA		Viseur conventionné		(Cocher la case correspondante)		Identité du déclarant:		
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné:						Date: 17052023 Lieu: VIEUX-CONDE		
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné						Qualité et nom du signataire:		
						Signature:		
Examen de conformité fiscale (ECF)		prestataire:						

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS				
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾		c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾		e		
		f		
		g		
		h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾		i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j		
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾		Total (a à h)		

J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandites * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:					
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6			
			Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements		
1	2	3	4	5	6	7	8	
LACUCINE ABOUZAYD								
185 ROUTE DE BERNISSART 59163 CONDE-SUR-L'ESCAUT								
HALIM OUHIDA								
4 RUE GERMINAL RESIDENCE DE BERNISSART 59163 CONDE-SUR-L'ESCAUT								

K DIVERS
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION				
REMUNÉRATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES	à 0 %	à 15 %	à 19 %
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)	MVLT réalisée au cours de l'exercice			
	MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS	
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2022 ou exercice

Désignation de l'entreprise A CARTOP

du _____

Adresse 545 AV RENE BETH 59690 VIEUX-CONDE

au _____

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS								10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)								
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement								
Total								

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice . 2022 . . . (total col 9 + total col. 10) ⑩		- de l'exercice . 2022 . ⑩	23 395
- de l'exercice précédent ⑩		- de l'exercice précédent ⑩	21 216
Nom et qualité du signataire <u>Laoucine ABOUZAYD</u> <u>GERANT</u>		À <u>VIEUX-CONDE</u> , le <u>17052023</u> Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche

2023	Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI	2464
------	---	------

(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice		
A- Règles de droit commun		
Charges financières nettes de l'exercice	a	
EBITDA fiscal de l'exercice	b	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	(c-1)	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes):(c-1) – 75 % x (c-1)	(c-2)	
B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé		
Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e	
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)	f	
C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation		
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h	

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report		
A- Suivi des charges financières nettes en report		
Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i	
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)	
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)	
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)	
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l	

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report				
	Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r			

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) – (f)
(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

«A CARTOP»

SARL

AU CAPITAL DE 7500€

**545 AVENUE RENE BETH
59690 VIEUX-CONDE**

**R.C.S VALENCIENNES : 528 760 564
SIRET : 528 760 564 00013**

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'ANNEE 2022

**SOUMISE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE APPELEE A SE REUNIR LE 29 JUIN 2023**

DEUXIÈME RÉOLUTION : AFFECTATION DU RÉSULTAT

Considération prise des produits et charges de toute nature et déduction faite de tous amortissement, l'activité de l'exercice clos se traduit par un **bénéfice comptable de 7 601 Euros** qui est affecté au compte « Report à nouveaux ».

Cette résolution soumise au vote est acceptée.

LE GERANT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'A' or 'G' shape with a horizontal line extending to the right.

«A CARTOP»

SARL

AU CAPITAL DE 7500€

**545 AVENUE RENE BETH
59690 VIEUX-CONDE**

**R.C.S VALENCIENNES : 528 760 564
SIRET : 528 760 564**

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'ANNÉE 2022

**SOUMISE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
ANNUELLE APPELÉE A SE RÉUNIR LE 29 JUIN 2023**

DEUXIÈME RÉSOLUTION : AFFECTATION DU RÉSULTAT

Considération prise des produits et charges de toute nature et déduction faite de tous amortissement, l'activité de l'exercice clos se traduit par un **bénéfice comptable de 7 601 Euros** qui est affecté au compte « Report à nouveaux ».

Cette résolution soumise au vote est acceptée.

Le gérant

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'A' or 'M' shape with a horizontal line extending to the left and a vertical line extending upwards.